

# COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

# Assainissement collectif REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site  $\underline{www.services.eaufrance.fr}$ , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi.	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	49
	1.1.1.		
	1.1.2.		
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	51
	2.1.	Modalités de tarification	51
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	56
	2.3.	Recettes	60
3.	Indica	ateurs de performance	61
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	61
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	70
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	74
4.	Finan	cement des investissements	75
	4.1.	Montants financiers	75
	4.2.	Etat de la dette du service	75
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	les
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	e au
	cours du	dernier exercice	76
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	77
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

### 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi



#### Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte
Transport
Dépollution
Contrôle de raccordement
Elimination des boues produites

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagney, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Mérey-Vieilley, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins

Existence d'une CCSPL
 Oui
 Non
 Existence d'un zonage
 Oui, date d'approbation\*: 2018
 Non
 Existence d'un règlement de service
 Oui, date d'approbation\*: 18/12/2017 et modifié le 11/05/2022





Le service est exploité en Régie à autonomie financière

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 190 216 habitants au 31/12/2024 (172 183 au 31/12/2023). La variation du nombre d'habitants est due au retour en régie des communes d'Avanne-Aveney, Beure, Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Pouilley-les-Vignes, Pugey et Tallenay.

.

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 44 484 abonnés au 31/12/2024 (36 166 au 31/12/2023). La variation du nombre d'abonnés est due au retour en régie des communes de Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cusseysur-l'Ognon, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Pouilley-les-Vignes, Pugey et Tallenay.

Les 36 166 abonnés correspondent au périmètre de la régie au 31/12/2023.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Amagney	419	420	0,24
Audeux	202	200	-0,99
Avanne-Aveney	836	837	0,12
Besançon	14 102	14 382	1,99
Beure	519	524	0,96
Bonnay	349	351	0,57
Boussières	539	550	2,04
Busy	279	279	0,00
Byans-sur-Doubs	305	308	0,98
Chalèze	188	187	-0,53
Chalezeule	444	446	0,45
Champagney	141	144	2,13
Champvans-les-Moulins	139	140	0,72
Châtillon-le-Duc	944	971	2,86
Chaucenne	238	238	0,00
Chemaudin et Vaux	964	964	0,00
Chevroz	68	78	14,71
Cussey-sur-l'Ognon	446	456	2,24
Dannemarie-sur-Crète	524	523	-0,19
Deluz	281	282	0,36
Devecey	616	638	3,57
Ecole-Valentin	1 178	1 194	1,36
Fontain (ex Arguel)	88	87	-1,14
Fontain (ex Fontain	218	221	1,38
Franois	946	951	0,53
Geneuille	605	640	5,79
Gennes	254	250	-1,57
Grandfontaine	604	605	0,17
La Vèze	213	219	2,82
Larnod	290	293	1,03
Les Auxons	1 082	1 086	0,37
Mamirolle (ex Mamirolle)	734	739	0,68
Mamirolle (ex Le Gratteris)	63	66	4,76
Marchaux-Chaudefontaine	656	654	-0,30
Mazerolles-le-Salin	95	99	4,21
Mérey-Vieilley	79	79	0,00
Miserey-Salines	1 149	1 203	4,70
Montfaucon	637	639	0,31
Montferrand-le-Château	922	947	2,71
Morre	517	519	0,39
Noironte	192	187	-2,60
Novillars	436	437	0,23
Osselle-Routelle	423	424	0,24

Communes	Nombre total 31/12		Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variatio	on en %
Palise	5	0	52	4,0	00
Pelousey	61	.9	641	3,	55
Pirey	95	52	955	0,32	
Pouilley-Français	34	16	337	-2,	60
Pouilley-les-Vignes	88	35	938	5,9	99
Pugey	23	36	240	1,0	69
Rancenay	14	15	145	0,0	00
Roche-lez-Beaupré	92	28	937	0,9	97
Saône	1.2	70	1 285	1,	18
Serre-les-Sapins	86	52	906	5,	10
Tallenay	19	97	199	1,0	02
Thise	1 3	24	1 323	-0,	08
Thoraise	11	.3	116	2,0	65
Torpes	40	)7	410	0,74	
Vaire	30	)8	308	0,0	00
Velesmes-Essarts	18	32	182	0,0	00
Venise	19	9	200	0,3	50
Vieilley	31	.6	322	1,9	90
Villars-Saint-Georges	116		115	-0,	86
Vorges-les-Pins	210		212	0,95	
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	20	)1	204	1,49	
Total	43 790	36 166	44 484	1,58	23,0

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,7 abonnés/km au 31/12/2024 (41,1 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,28 habitants/abonné au 31/12/2024 (4,76 habitants/abonné au 31/12/2023).

#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	8 128 605	8 206 349	0,96
Abonnés non domestiques	89 271	353 250	295,71
Total des volumes facturés aux abonnés	8 217 876	8 559 599	4,16

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %		
Nancray	47 027	47 114	0,19		
Total des volumes exportés	47 027	47 114	0,19		
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %		
Laissey					
Roulans	Débitmètres en co				

128 724

128 724

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

136 113

136 113

5,74

5,74



Moncey

Etuz - Boulot - Bussières

Total des volumes importés

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 44 au 31/12/2024 (16 au 31/12/2023).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 411,85 km de réseau unitaire hors branchements,
- 708,60 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1 120,46 km au 31/12/2024 (879 km au 31/12/2023).

La variation du linéaire de collecte est due au retour en régie des communes d'Avanne-Aveney, Beure, Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Pouilley-les-Vignes, Pugey et Tallenay.

52 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

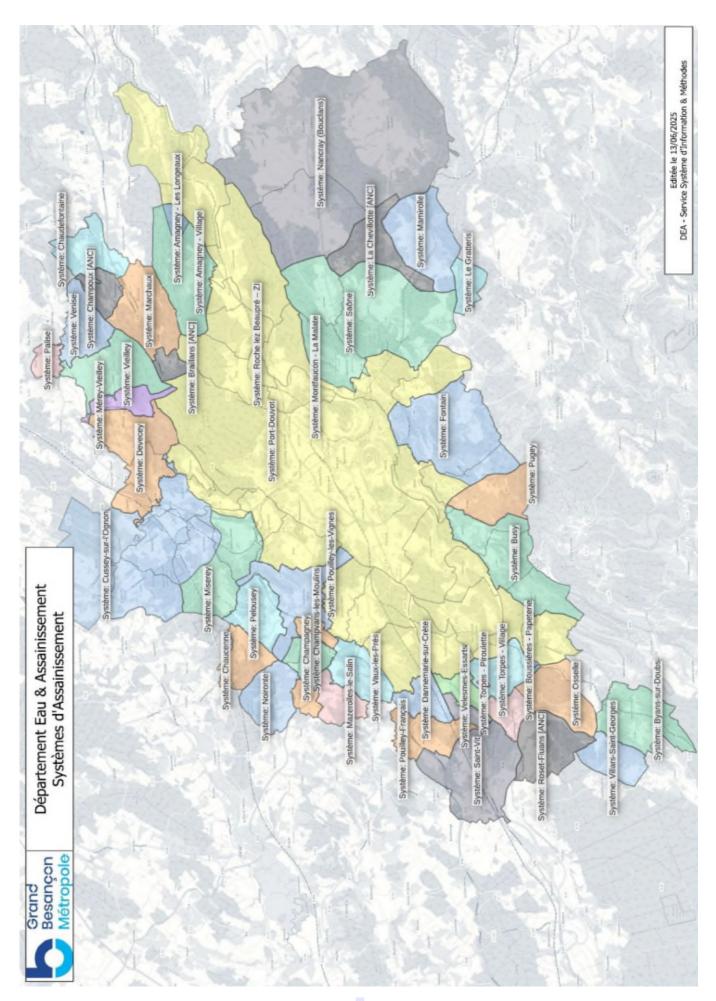
Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage)	Localisation
Bassin d'orage	Vieilley
Bassin d'orage	Torcol - Besançon
Bassin d'orage	Léo_Lagrange - Besançon
Bassin d'orage	Chalezeule_BTC
Bassin d'orage	La_Vèze
Bassin d'orage	Morre_Sytteau
Bassin d'orage	Roche_lez_Beaupré_Sytteau
Bassin d'orage	Clairs Soleil - Besançon
Bassin d'orage	Tristan Bernard - Besançon
Bassin d'orage	Diderot - Besançon
Bassin d'orage	Albert Thomas - Besançon
Bassin d'orage	Université - Besançon
Bassin d'orage	Founottes - Besançon
Bassin d'orage	Chateaufarine - Besançon

Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage)	Localisation
Bassin d'orage	Mermoz – Besançon
Bassin d'orage	Palente - Besançon
Bassin d'orage	Roulans
Bassin d'orage	Bonnay
Bassin d'orage	Boussières
Bassin d'orage	Atelier Saône
Bassin d'orage	Pont de Nancray
Bassin d'orage	Corvée - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Perrouse - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Fontaines - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Eglise - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Maronniers - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Puits - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Grosse Aige - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Pugey
Déversoir d'orage	Krug - Besançon
Déversoir d'orage	Pelote - Besançon
Déversoir d'orage	Battant - Besançon
Déversoir d'orage	Port Citeau - Besançon
Déversoir d'orage	Antide Janvier - Besançon
Déversoir d'orage	Clerc de Landresse - Besançon
Déversoir d'orage	Bugnet - Besançon
Déversoir d'orage	Mazagran - Besançon
Déversoir d'orage	Tarragnoz - Besançon
Déversoir d'orage	Velotte - Besançon
Déversoir d'orage	Roche d'or - Besançon
Déversoir d'orage	Grandfontaine
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré commune
Déversoir d'orage	Chalezeule
Déversoir d'orage	La Malate - Montfaucon
Déversoir d'orage	Novillars
Déversoir d'orage	Thise
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré Halage
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré BO Sytteau
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Endives
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Gendarmerie
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Fontaine
Déversoir d'orage	Pirey

### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 39 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.



#### STEU N°1 : CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925119001

			Loue San	ure ue ra	station.	000923.	117001						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Lagu	Lagunage naturel								
Date de mise en	n service			31/12	31/12/1992								
Commune d'in	plantation			Char	Champvans-les-Moulins (25119)								
Capacité nominale STEU en EH (1)													
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	100									
<b>Prescriptions</b>	de rejet												
Type de milieu récepto				epteur	Eau d	louce de s	urface						
Milieu récepteur du rejet Nom du m			milieu réc	epteur	Fossé	vers la L	anterne						
Polluant autorisé Concentration a rejet (m					nt de et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub> 35						et ou 60			60				
DO	CO		200			et	$\square$	ou		60			
M	ES				Г	et		ou		50			
NO	GL				et Ou								
N	 ГК				et Ou								
p					Г								
					L	et		ou					
NI	$1_4^{ op}$				L	et		ou					
F	Pt				L	et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГΚ	F	Pt .		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
15/04/24	Oui	10	94.15	55	91.1	27	85.79	4.5	90.13	1.4	71.43		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2 Code Sandre de la station : 060925297002

		•	Joue Dun	are ae ra	button .	0007252	-					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Filtre	es Plantés							
Date de mise en	n service			01/0	01/06/2008							
Commune d'in	nplantation			Le G	Le Gratteris (25297)							
Capacité nominale STEU en EH (1)					200							
Nombre d'abonnés raccordés												
Nombre d'habitants raccordés												
Débit de référence journalier admissible en m³/j												
<b>Prescriptions</b>	de rejet											
Type de milieu récepte			epteur	Sol								
Milieu récepteur du rejet		Nom du milieu récepteur			Faille	karstique	<del>)</del>					
Polluant	Concentration au point rejet (mg/l)			2	et /	ou		Rendement (%)				
DE		35			et 🖂 ou				60			
DCO			200			et	$\boxtimes$	ou		60		
M	ES				et ou			ou		50		
NO	 GL				et ou							
N	 ГК				☐ et ☐ ou			ou				
p	 Н					et 🗆 ou						
NI	$-{{ m H_4}^+}$				Г	et	<u> </u>	ou				
F	 Pt				Г	et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge										
8 0		7	Confo	rmité du	reiet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	İ	1	CO	1	ES	1	ТК	1	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
24/04/24	Oui	6	98	47	94	10	98	<5	94	5.6	44	
				ļ								
				1	1						]	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°3 : TORPES STEP 2; 1400 Eh Code Sandre de la station : 060925564004

			Code San	are de la	station:	0609253	004004						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Filtre	Filtres plantés de roseaux								
Date de mise e	n service			01/0	01/01/2014								
Commune d'in	Torp	es (25564	.)										
Capacité nomin	550												
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habi	460												
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	154									
Prescriptions	de rejet												
Milieu récepteur du rejet  Type de milieu récepte  Nom du milieu récepte			epteur	Cours	s d'eau								
			cepteur	eur Le Doubs									
Polluant autorisé Concentration rejet (			ntration a rejet (mg		•	et / ou			Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub> 25						et 🖂 ou				80			
DO	CO		125			et	<b>⊠</b> (	ou		75			
M	ES		35			et	$\boxtimes$	ou		90			
No	GL				et ou								
N'	ГК		20			et ou							
p	Н					et ou							
NI	$H_4$ <sup>+</sup>					et		ou					
I	Pt		4			et		ou					
Charges rejete	ées par l'ouvraș	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГК	F	<b>P</b> t		
Date du bilan 24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
24/04/24	Non	24	91.09	169	85.38	34	93.55	48	71.48	6.5	65.92		
29/08/24	Non	26	89.40	148	77.58	35	77.17	39	61.84	6.6	35.43		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°4: TORPES STEP PIROULETTE Code Sandre de la station: 060925564002

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Déca	nteur-Dig	gesteur							
Date de mise en	n service			31/12	31/12/1989								
Commune d'im	plantation			Torp	Torpes (25564)								
Capacité nominale STEU en EH (1)					100								
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés					46								
Débit de référence journalier admissible en m³/j													
Prescriptions of	Prescriptions de rejet												
Milieu récepteur du rejet  Type de milieu récept  Nom du milieu récept				-	Ruiss	eau							
Polluant	Concentration au point rejet (mg/l)			<b>;</b>	et / ou			Rendement (%)					
DB	35				et 🖂 ou				60				
DCO 200			200			et	$\boxtimes$	ou		60			
MI	ES					et		ou		50			
NO	GL				et ou								
NT	ΓK				et ou								
p)	Н					et		ou					
NH	$ m H_4^+$					et		ou					
P	't					et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge											
			Confe	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$SO_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Sans objet													

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°5 : DEVECEY-BONNAY Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925200002

		•	oue sun	are ac re	button .	000725	_0000_						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)		Bou	Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en	n service			16/0	16/04/2013								
Commune d'in	ıplantation			Bon	Bonnay (25073)								
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		4 66	4 667								
Débit de référe	nce journalier a	1 42	2										
Prescriptions of	de rejet												
_		Auto	orisation e	en date du	ı								
Soun	iise à	☐ Déc	Déclaration en date du										
		Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface						
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	Nom du milieu récepteur										
Polluant	autoricá	Conce	ntration a	u point de	2	ot .	ou ou		D 1 (0/)				
ronuani				rejet (mg/l)			ou		Rendement (%)				
DB		25			et 🖂 ou			80					
DCO 90				et 🔀 ou 75				75					
M	ES	30				et	$\boxtimes$	ou		90			
NO	GL				[	et ou							
N	ΓК		15			et 🖂 ou			70				
p.	Н					et ou							
NI	$H_4^+$					et		ou					
F	Pt .		2			et		ou		80			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en renden	nent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N	GL	F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend		
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%		
Moyenne annuelle 2024	Oui	3	96,96	13,8	93,9	2,2	98,7	2,75	91,1	1,1	69		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### **STEU N°6** : MONTFAUCON Décanteur/Digesteur - La Malate Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Déca	nteur-Dig	esteur					
Date de mise en	n service			01/0	1/1980						
Commune d'in	nplantation			Mon	tfaucon (2	25395)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		30							
Nombre d'abor	nnés raccordés			10							
Nombre d'habi	tants raccordés			23							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	5							
Prescriptions of	de rejet										
Miliou rácor	oteur du rejet	Type de	milieu réc	epteur	Cours	d'eau					
willeu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le Do	oubs					
Polluant	autorisé	Conce			<b>;</b>	et /	ou		Reno	dement (%	ó)
DE	$8O_5$		Toncentration au point de rejet (mg/l)  35								
DO	CO										
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot Code Sandre de la station : 060925056002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	ı service			31/12	2/1994						
Commune d'im	plantation			Besa	nçon (250	)56)					
Capacité nomin	nale STEU en E	H (1)		188 3	350						
Nombre d'abor	nés raccordés			17 83	36 (pour p	oartie)					
Nombre d'habi	tants raccordés			1350	00						
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	9169	6						
Prescriptions of	le rejet			_							
) ('1' /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le Do	oubs					
Polluant	autorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)  25  et 🖂 ou Rendement (%							<u>,</u>	
DB	$O_5$		25 <u>et</u> et <u>S</u> ou 80								
DC	 CO		90								
M	ES		30		Г	et et	$\overline{\square}$	ou		90	
NO	 JL				Г	et		ou			
NT			10		Г	et		ou		70	
			10							70	
p)						et		ou			
NI	$\frac{{ m I_4}^+}{}$				L	et		ou			
P	't		1			et	<b>⊠</b> (	ou		80	
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
	ı		Confo	ormité du	rejet en co	oncentrati	on et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DCO MES NGL Pt					't		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$					Rend %		
Moyenne annuelle 2024	Oui	2.85	98.1	19.25	95.7	4.95	97.6	9.05	86.6	0.75	87.8
	1				]					]	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### **STEU N°8**: ROCHE-LEZ-BEAUPRE\_MICRO-STATION

Code Sandre de la station : 060925495002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	e activée						
Date de mise en	n service			1990	)						
Commune d'in	nplantation			Rock	ne-lez-Bea	aupré (254	195)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		100							
Nombre d'abor	nés raccordés			20							
Nombre d'habi	tants raccordés			46							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	15							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			<u>-</u>							
Milieu récep	oteur du rejet		milieu réc milieu réc	-	fossé						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou		Reno	dement (%	(ó)
DB	$8O_5$		35			et	$\boxtimes$	ou		60	
DC	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p.	 Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$				Г	et		ou			
F	Pt .				Γ	et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge				_					
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N	GL	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES Code Sandre de la station : 060925593001

				are de la	station:	000923.	193001				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Filtre	es Plantés						
Date de mise en	n service			31/12	2/1997						
Commune d'im	plantation			Chen	naudin et	Vaux (25	147)				
Capacité nomin	nale STEU en E	H (1)		1200	)						
Nombre d'abor	nés raccordés			158							
Nombre d'habi	tants raccordés			363							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	197							
Prescriptions of	de rejet			-							
Miliou rácon	staur du raiat	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
willieu recep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Ruiss	eau des P	rès / Reco	ologne			
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	u point de g/l)	;	et /	ou		Ren	dement (%	(ó)
DB	$8O_5$		25		et ou			ou		85	
DC	CO		90			et	$\boxtimes$	ou		75	
M	ES		30			et	$\boxtimes$	ou		80	
NO	GL				et ou			ou			
NT	ГК		10			et	$\boxtimes$	ou		75	
p	H					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
P	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  DBO <sub>5</sub> DCO MES NTK P						Pt			
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l							Rend %		
Moyenne annuelle 2024	Oui	3	98,3	24	92,8	4,2	98,9	0,9	98,6	5,1	40,7

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### **STEU N°10** : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011) Code Sandre de la station : 060925466002

			Joue Ban	are ac ra	station.	000723	100002						
Caractéristiqu	ies générales												
Filière de traite	ement			Filtre	e planté d	e roseaux							
Date de mise e	n service			27/0	7/2011								
Commune d'in	nplantation			Poui	lley-Franc	çais (2546	56)						
Capacité nomin	nale STEU en E	H (1)		950									
Nombre d'abor	nnés raccordés			333									
Nombre d'habi	tants raccordés			766									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	242									
Prescriptions	de rejet												
Milion ráces	oteur du rejet	Type de	milieu réc	cepteur	Eau c	louce de s	urface						
willeu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Ruiss	eau Romj	pre						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		et / ou				Ren	dement (%	ó)		
DE	$3O_5$		25 <u>et</u> ou 85										
De	CO		90			et	$\boxtimes$	ou	75				
M	ES		30			et		ou		80			
N	GL					et		ou					
N	ГК		10			et		ou		75			
p	Н					et		ou					
NI	$H_4^+$					et		ou					
I	Pt				[	et		ou					
Charges rejete	ées par l'ouvra	ge											
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	5 DCO MES NTK P						<b>P</b> t			
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Ren						Rend %			
11/04/24	Oui	3	98	20	95	5	95	2,3	96	5,5	3		
			1		1		1						

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°11 : POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925467002

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Bou	e activée a	aération pi	olongée (	très faible	e charge)			
Date de mise en	n service			31/1	2/1988							
Commune d'in	plantation			Poui	lley-les-V	ignes (25	467)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		3000	)							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	1 34	6							
<b>Prescriptions</b>	de rejet											
a		Auto	orisation e	en date du	ı							
Soun	nise à	☐ Déc	laration e	n date du								
Mari	4 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface					
Milieu recep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	LAL	ANTERN	E DE PO	UILLEY				
Polluant	autorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)  35								(b)	
DE	$SO_5$		rejet (mg/l)  35									
DO	CO											
M	ES		25			et	$\boxtimes$	ou		70		
NO	GL				[	et		ou				
N	ΓК					et		ou				
p	Н				[	et		ou				
NI	$\mathbf{H}_4^+$					et		ou				
F	Pt .				[	et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$SO_5$	DCO MES NGL Pt						<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %							Rend %		
Moyenne annuelle 2024	Oui	4,2	95,1	24,1	89,2	6,7	96,5	11,05				
							l					

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°12 : MEREY VIEILLEY Filtre planté Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Filtr	e planté								
Date de mise en	n service			01/10	0/2008								
Commune d'in	nplantation			Mére	ey-Vieille	y (25376)							
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		200									
Nombre d'abor	ınés raccordés			67									
Nombre d'habi	tants raccordés			154									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	32									
<b>Prescriptions</b>	de rejet			_									
3.671	. 1	Type de :	milieu réc	epteur	Ruiss	eau							
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	on du milieu récepteur  Bon bief puis Ognon  oncentration au point de rejet (mg/l)  et / ou  Rendement (%)										
Polluant	autorisé	Conce			;	et /	ou		Reno	dement (%	ó)		
DE	$8O_5$		25			et	$\boxtimes$	ou		60			
DO	CO		125			et	$\boxtimes$	ou	nent selon arrêté  GL Pt				
M	ES					et		ou		52			
NO	 GL					et		ou					
N	 ГК					et		ou					
p	———— Н					et		ou					
NI	${ m H_{4}}^{+}$				Γ	et		ou					
F	Pt				Γ	et		ou					
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge				_							
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	1	DO	•	I.	ES	I		1	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Rend Conc Rend Conc Rend					
18/03/24	Oui	4,5	87,1	16,1	79,1	2,1	95	1,3	86,7	1,0	0		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°13**: PUGEY Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925473001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération pi	olongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/1987						
Commune d'im	plantation			Puge	y (25473)	)					
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		600							
Nombre d'abor	nés raccordés			616							
Nombre d'habi	tants raccordés			234							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	120							
Prescriptions of	de rejet			<u>-</u>							
C	-:>	Auto	orisation e	n date du							
Soun	iise a	Déc									
Miliou rácon	teur du rejet	Type de	e de milieu récepteur Sol n du milieu récepteur Faille 'bonnets ronds' oncentration au point de et / ou Pendement (%)								
willieu recep	neur du rejet	Nom du	om du milieu récepteur Faille 'bonnets ronds'  Concentration au point de et / ou Randement (%)								
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et / ou Rendemen					ó)
DB	$SO_5$		35			et 🖂 ou			60		
DC	CO		200			et 🔀 ou				60	
M	ES					et ou				50	
NO	GL					et		ou			
NT	ГΚ					et		ou			
p)	Н					et		ou			
NH	${ m H_4}^+$					et		ou			
P	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge					•				
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$SO_5$	DCO MES NGL Pt						<b>P</b> t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc mg/l % mg/l % mg/l % mg/l						Rend %	
08/04/24	Oui	28	88,6	129	79,9	81	73	31,8	28,4	3,1	51,2

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°14: BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot Code Sandre de la station: 060925103002

		,	oue sun	are ac ra	button .	000720	10500=							
Caractéristiqu	es générales													
Filière de traite	ment			Boue	e activée a	nération p	rolongée (	(très faibl	e charge)					
Date de mise en	n service			31/1	2/1994									
Commune d'in	nplantation			Busy	(25103)									
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		2700	)									
Nombre d'abor	ınés raccordés			714										
Nombre d'habi	tants raccordés			1642	2									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	845										
<b>Prescriptions</b>	de rejet			<del>-</del>										
Mari	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface							
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Ruiss	eau du M	oulinot							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	ion au point de at / ou Pandament (%)							<b>6</b> )			
DE	$8O_5$		25	et 🔀 ou 80										
DO	CO		125			et	$\boxtimes$	ou	80 75					
M	ES		35		Г	et	$\overline{\boxtimes}$	ou	75 90					
NO	 3L					et		ou						
N	 ГК		20			et		ou						
	Н					et		ou						
NI					L	et		ou						
F	Pt				L	et		ou						
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge												
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou	en renden	nent selon	arrêté				
Date du bilan	Conformité	DE	$O_5$	DCO MES NGL Pt						Pt .				
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l						Rend %				
Moyenne annuelle 2024	Oui	3,2	99,2	24,3	97,1	4,7	98,7	4,6	81,9	2,8	69,3			
					1		1				1			

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### **STEU N°15** : CHAUCENNE Station dépuration Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Filtr	es Plantés	3					
Date de mise en	n service			01/0	1/2010						
Commune d'in	ıplantation			Cha	acenne (2	5136)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		1000	)						
Nombre d'abor	més raccordés			220							
Nombre d'habi	tants raccordés			506							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	200							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			_							
Mari	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	n du milieu récepteur Ruisseau La Lanterne concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)								
Polluant	autorisé	Conce			e	et /	ou ou		Reno	dement (%	ó)
DE	$SO_5$		35			et	$\boxtimes$	ou		60	
DO	20		200		[	et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL				[	et		ou			
N	ГК				[	et		ou			
p	Н				[	et		ou			
NI	$\overline{{ m H}_4}^+$					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en o	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$BO_5$	D	CO	M	ES	N'	ГК	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/04/24	Oui	<3	96,1	14	95,3	4,8	96,6	0,9	97,9	1,74	57,8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

# **STEU N°16**: CHAUDEFONTAINE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lit b	actérien						
Date de mise en	n service			31/1	2/1975						
Commune d'in	plantation			Marc	chaux-Cl	audefonta	ine (2536	8)			
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		300							
Nombre d'abor	nnés raccordés			106							
Nombre d'habi	tants raccordés			244							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	45							
<b>Prescriptions</b>	de rejet	_									
Milieu récer	oteur du rejet	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
willieu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruis	seau de la	Corcelle				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		e	et /	ou ou		Ren	dement (%	<b>6</b> )
DE	$8O_5$		35			et	$\boxtimes$	ou		60	
DO	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	rmité du	rejet en	concentrati	on et/ou e	en renden	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$SO_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГΚ	F	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans Objet											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°17** : SAONE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925532001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération p	olongée (	très faible	charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/1979						
Commune d'in	nplantation			Saôn	e (25532)	l					
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		5500							
Nombre d'abor	nnés raccordés			2113							
Nombre d'habi	tants raccordés			4860							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	2251							
Prescriptions of	de rejet										
C	-: \	Auto	orisation e	en date du							
Soun	nse a	Déc	laration e	n date du							
Milion mácom	stava dv. maiat	Type de 1	e de milieu récepteur Eau douce de surface n du milieu récepteur Ruisseau des GRANDS TERREAUX								
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	m du milieu récepteur Ruisseau des GRANDS TERREAUX  Concentration au point de Pandament (%)								
Polluant	autorisé	Conce	Ruisseau des GRANDS TERREAUX  Concentration au point de rejet (mg/l)  15  Rendement (%)  95						(b)		
DB	$8O_5$		rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)								
DO	CO		90			et	$\boxtimes$	ou		90	
M	ES		15			et	$\boxtimes$	ou		95	
NO	GL					et		ou			
NT	ГК		10			et	$\boxtimes$	ou		85	
p.	Н					et		ou			
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>		8			et	$\boxtimes$	ou		70	
F	Pt .		1,3			et	$\boxtimes$	ou		90	
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Non	12,08	92,8	41,8	89,6	15,86	91,8	9,1	81,6	0,8	82,8

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°18 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Bou	e activée a	aération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/1	2/1978						
Commune d'in	nplantation			Vele	smes-Essa	arts (2559	4)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		420							
Nombre d'abor	nnés raccordés			188							
Nombre d'habi	tants raccordés			432							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	100							
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
Milieu récep	oteur du rejet		milieu réc	-		louce de s	urface				
Polluant	autorisé		milieu récepteur Ruisseau  ntration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (9							ó)	
DE	$8O_5$		35	5 <u>et</u> et <u>ou</u> 60							
DO	CO		200		[	et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES		85			et		ou		50	
NO	GL				[	et		ou			
N	ГК				[	et		ou			
p	Н				[	et		ou			
NI						et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	De	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/04/24	Oui	7,3	97	51	91	13	94	22,9	55	1,86	72

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°19 : VENISE MONCEY STEP Lagunage Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Lagu	ınage nat	urel							
Date de mise en	n service			31/1	2/2002								
Commune d'im	plantation			Veni	se (25598	3)							
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1100	)								
Nombre d'abor	més raccordés			353	? (184 Ve	nise et 169	9 Moncey	?)					
Nombre d'habi	tants raccordés			900									
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	180									
Prescriptions of	le rejet			_									
M:1:	4 d	Type de	milieu réc	epteur	Eau o	douce de s	urface						
Milieu récep	neur du rejet	Nom du	m du milieu récepteur L'Ognon										
Polluant	autorisé	Conce	oncentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement						dement (%	(b)			
DB	$O_5$		35		[	et	$\boxtimes$ $\alpha$	ou		60			
DC	CO		200		[	et	$\boxtimes$	ou	60				
MI	ES				[	et ou				50			
NO	GL				[	et		ou					
NT	ΓK				[	et		ou					
[p]	Н					et		ou					
NF	${ m H_4}^+$					et		ou					
P	Pt				[	et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB			CO	M		I	tk	F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend		
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%		
20/03/24	Oui	8,4	76	53	57	14	77	12,9	0	2	0		
19/08/24	Non	53	0	228	0	130	0	16,5	26	3	0		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°20** : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté Code Sandre de la station : 060925371001

			Joue Ban	are ac ra	station.	000723.	7/1001				
Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ement			Filtre	e planté						
Date de mise e	n service			01/1	0/2008						
Commune d'in	nplantation			Maze	erolles-le-	-Salin (25	371)				
Capacité nomin	nale STEU en E	H (1)		250							
Nombre d'aboi	nnés raccordés			93							
Nombre d'habi	tants raccordés			214							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	38							
Prescriptions	de rejet										
M:1: =/		Type de	milieu réc	epteur	Ruiss	eau					
willeu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu ré	cepteur	Reco	logne					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		nt de et / ou				Rendement (%)		
DE	$3O_5$		35			et ou			60		
DO	CO		200		et 🖂 ou			ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N'	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	$H_4^+$					et		ou			
I	Pt					et		ou			
Charges rejete	ées par l'ouvra	ge									
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	DCO MES NTK				ГΚ	F	<b>P</b> t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/03/24	Oui	9	93,3	70	72,7	19	91,4	19,6	42,2	2,72	39,6
			1		1	1	1			1	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°21 : AMAGNEY Décanteur/Digesteur Les Longeaux Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Déca	inteur dig	esteur						
Date de mise en	n service			01/0	1/1980							
Commune d'in	plantation			Ama	gney (250	014)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		60								
Nombre d'abor	nnés raccordés			20								
Nombre d'habi	tants raccordés			46								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	7								
<b>Prescriptions</b>	de rejet			<u>-</u>								
M:1:	.4 4	Type de	milieu réc	epteur	Ruiss	eau						
Milieu récep	neur au rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Long	eaux						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou		Reno	dement (%	(b)	
DB	$8O_5$		35						60			
DC	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60	60	
M	ES					et		ou		50		
NO	GL					et		ou				
N	ГК					et		ou				
p	Н					et		ou				
NI	$\mathbf{H}_{4}^{+}$				Γ	et		ou				
F					Γ	et		ou				
	ées par l'ouvra	ge.						, a				
Charges reject	pur rouvru		Confe	rmité du	reiet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE		İ	rejet en e CO	I .	ES	l .	гент зелон ГК	I .	Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
Sans Objet												

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°22 : AUXONS MISEREY Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925034002

Caractéristiques générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	e activée a	ération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/2001						
Commune d'in	plantation			Les A	Auxons (2	5035)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		5 500	0						
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	2 84	1						
<b>Prescriptions</b>	de rejet										
Soun	nise à		orisation e								
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc milieu réc	_		louce de s au d'AUΣ					
Polluant	autorisé	Conce	rejet (mg/l)							dement (%	5)
DE	$3O_5$		15 et ou								
DO	CO		50			et		ou			
M	ES		25			et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	$H_4^+$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l								Rend %	
Moyenne annuelle 2024	Oui	3,1	97,6	19,3	94,4	3,95	98,5	8,3	74,6	0,7	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°23**: FONTAIN Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925245001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/1991						
Commune d'in	plantation			Fonta	ain (2524	5)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1000							
Nombre d'abor	ınés raccordés			218							
Nombre d'habi	tants raccordés			1 273	3						
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	180							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			<u>-</u>							
Soun	nise à		orisation e								
Milieu récep	oteur du rejet		pe de milieu récepteur Sol om du milieu récepteur Faille								
Polluant	autorisé	Conce	concentration au point de rejet (mg/l)  Rendement (%							ó)	
DE	$8O_5$					et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES				F	et		ou			
NO	GL				Г	et		ou			
	ΓK				Г						
					L	et		ou			
	H				L	et		ou			
NI	<u>4</u> 4 <sup>+</sup>				L	et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge						_			
Date du bilan	Conformité	DB			rejet en c	l	on et/ou e	1	nent selon GL	I	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	$ \begin{array}{c c c c c c c c c c c c c c c c c c c $						Rend %	
2024	oui	11	93,1	94	78,5	31	72,6	26,1	84,8	8,5	21

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°24 : AMAGNEY STEU Code Sandre de la station : 060925014001

		,	oue sun	are ac ra	button .	000725	31 1001					
Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natı	ırel						
Date de mise e	n service			31/12	2/1993							
Commune d'in	nplantation			Ama	gney (250	014)						
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		900								
Nombre d'abor	nnés raccordés			413								
Nombre d'habi	tants raccordés			950								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	200								
Prescriptions	de rejet			<u>-</u>								
<b>M</b> (1) /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface					
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau des L	ongeaux					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou ou		Rendement (%)			
DE	$8O_5$		35			et ou				60		
DO	CO		200			et ou				60		
M	ES					et			50			
NO	GL					et		ou				
N'	ГК					et		ou				
p	Н					et		ou				
NI	$H_4$ <sup>+</sup>					et		ou				
F	Pt					et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvraș	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГК	F	t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
20/03/24	Oui	11	89,9	59	78,8	13	92,9	12,9	40,8	1,48	30,5	
							]					

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°25**: VIEILLEY STEU Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Lagi	ınage nat	urel							
Date de mise en	n service			31/1	2/2004								
Commune d'in	nplantation			Vieil	lley (2561	12)							
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		1000	)								
Nombre d'abor	més raccordés			285									
Nombre d'habi	tants raccordés			656									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	135									
<b>Prescriptions</b>	de rejet												
Military	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau o	douce de s	urface						
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	eu récepteur L'Ognon									
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg	u point de at / ou Pondomont (%)						ó)			
DB	$8O_5$		35		[	et	$\boxtimes$	ou	60 60 50 60 60 Thent selon arrêté TK Pt Rend Conc Rend mg/l %				
DO	CO		200		[	et	et 🔀 ou 60			60 60 50 60 ment selon arrêté			
M	ES				[	et		ou					
NO	GL				[	et		ou					
NT	ГК				[	et		ou		60			
p.	Н				[	et		ou					
NI	$H_4^+$				[	et		ou					
F	Pt				[	et		ou					
Charges rejeté	ées par l'ouvraș	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	$BO_5$	De	CO	M	ES	N'	ГК	F	<b>P</b> t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l			Rend %		
15/04/24	Oui	20	95	103	88	22	94	14,5	86	4,13	74		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°26 : BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération p	olongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/2002						
Commune d'in	ıplantation			Bous	sières (25	5084)					
Capacité nomir	nale STEU en El	H <sup>(1)</sup>		150							
Nombre d'abor	ınés raccordés			20							
Nombre d'habi	tants raccordés			46							
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	18							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			·							
Mari	4 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le De	oubs					
Polluant	autorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement						dement (%	nt (%)	
DE	$3O_5$		35								
DO	20		200			et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	<del></del> GL					et		ou			
N	ΓK					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	$-$ 44 $^+$					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge									
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$BO_5$	DO	CO	М	ES	No	GL	P	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc					Conc mg/l	Rend %	
29/08/24	Non	59	79,7	287	59,9	86	49,4	107	-	8,7	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°27**: NOIRONTE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Lagı	ınage na	turel						
Date de mise en	n service			31/1	2/1994							
Commune d'in	plantation			Noir	onte (25	427)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		500								
Nombre d'abor	nnés raccordés			199								
Nombre d'habi	tants raccordés			458								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	100								
<b>Prescriptions</b>	de rejet			<u>-</u>								
Milliand	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface					
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Rui	seau de No	oironte					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		9	et /	ou ou		Rendement (%)			
DE	$8O_5$		35							60	60	
DO	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60		
M	ES					et		ou		50		
NO	GL					et		ou				
N	ΓK					et	$\overline{\Box}$	ou				
p	———— Н					et	<u></u>	ou				
NI						et		ou				
	Pt					_						
						et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
				İ	•	concentrati		1		1		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DE	$8O_5$		CO		ES		TK	F	Pt I	
2411	(Oul/Noll)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
10/04/24	Non	21	72,4	140	77,1	288	0	21,4	49,7	4,87	29,4	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### $STEU\ N^{\circ}28: \mbox{VILLARS\ SAINT\ GEORGES\ Station\ d'épuration}$

Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lagu	ınage na	turel					
Date de mise en	n service			01/0	5/1999						
Commune d'in	plantation			Villa	rs-Saint	-Georges (2	25616)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		240							
Nombre d'abor	nés raccordés			114							
Nombre d'habi	tants raccordés			262							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	30							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			-							
Milliand	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Le l	Ooubs					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg			et ,	ou ou		Ren	dement (%	ю́)
DE	$8O_5$		35			et ou				60	
DO	CO	35 200				et 🖂 ou		ou		60	
M	ES					et ou				50	
NO	GL					et ou					
N	ГК					et ou		ou			
p	———— Н					et		ou			
NI						et		ou			
	Pt					et		ou			
	es par l'ouvra	70						Ju			
Charges rejett	es par i ouvra	ge	Confe	مسمئون بالم	maint am	concentrati	ion at/an	an man dan	ant colon	o.môtá	
Date du bilan	Conformité	DE		İ	rejet en CO	1	ES	1	ient seion TK	1	Pt
24h	(Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l			%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
19/08/24	Oui	40	69,4	198	43,7	25	76,7	24	67,11	5,1	13,2

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## **STEU N°29** : MARCHAUX Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925368001

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération p	rolongée (	très faible	e charge)			
Date de mise en	ı service			31/12	2/1978							
Commune d'im	ıplantation			Marc	haux-Cha	audefonta	ine (2536	8)				
Capacité nomin	nale STEU en E	H (1)		5500	•							
Nombre d'abor	ınés raccordés			2113								
Nombre d'habi	tants raccordés			4860	1							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	2251								
Prescriptions of	le rejet			-								
Marin (	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau s	outerraine	e					
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Karst							
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg		;	et /	ou ou		Reno	dement (%	Ď)	
DB	$SO_5$		15			et		ou		60		
DC	 CO		90		Г	et ou				60		
M	ES		15		Г	${}$ et		ou		50		
NO			15		et ou							
NT			13									
					L	et						
p)	H ————				L	et		ou				
NH	${ m H_4}^+$					et		ou				
P	<b>'</b> t		1,3			et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N	GL	P	<b>P</b> t	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend Conc mg/l % mg/l		Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle 2024	Non			45,5	87,3	19,7	91,1	9,5	82	1,22	78,7	
				<u> </u>	]		]		]	] .		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°30 : CUSSEY Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925186001

		-			· steeter orr ·	000720	-0000-				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)		Boue	e activée a	nération p	rolongée (	(très faibl	e charge)		
Date de mise en	n service			23/1	0/2019						
Commune d'in	ıplantation			Cuss	ey-sur-l'C	gnon (25	186)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		9 65	0						
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	1 17	8						
Prescriptions of	de rejet										
_		Auto	orisation e	n date du	ı						
Soun	iise à	☐ Déc	laration e	n date du							
2 5.44		Type de	milieu réc	epteur	Eau c	le surface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ogno	n					
Polluant	autoricé	Conce	ntration a	u point de	2	et /	ou ou		Ren	dement (%	<i>S</i> )
1 Ollualit	autorisc		rejet (mg	:/1)		Ct /	ou		KCII	uciliciit (/	) 
DB	3O <sub>5</sub>		25			et ou				70	
DC	20		125		et ou			ou		75	
M	ES		35		et 🖂 ou			ou		90	
NO	GL				et ou						
N	ΓК		15		et 🔀 ou			ou		70	
p.	Н					et		ou			
NE	<b>T</b> 4 <sup>+</sup>				[	et		ou			
P	Pt		2		[	et	$\boxtimes$	ou		80	
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en render	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N	GL	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend %	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
Moyenne annuelle 2024	Oui	3	3 98,1 18		95,4	3,8	98,4	4,8	92,5	1,15	87,6

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°31 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle Code Sandre de la station : 060925438001

			Joue Ban	are ac ra	button .	000723	130001				
Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natı	ırel					
Date de mise e	n service			31/1	2/1990						
Commune d'in	nplantation			Osse	lle-Route	lle (25438	3)				
Capacité nomi	nale STEU en E	H (1)		500							
Nombre d'abor	nnés raccordés			180							
Nombre d'habi	tants raccordés			414							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	39							
Prescriptions	de rejet										
Miliou rácor	oteur du rejet	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
willeu rece <sub>l</sub>	neur du rejet	Nom du	milieu ré	cepteur	Cana	l du Rhôn	e au Rhin				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg						Reno	dement (%	5)
DE	$8O_5$		35		et 🖂 ou			ou		60	
DO	CO		200			et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES		85		et 🖂 ou			ou		50	
NO	GL				et ou			ou			
N'	ГК					et		ou			
р	<u></u> Н					et		ou			
NI	$H_4^+$				Г	et		ou			
I	Pt				Γ	et		ou			
Charges rejete	ées par l'ouvra	ge									
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГΚ	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/08/24	Non	15	85,4	184	38,3	88	18,7	11	-	3	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°32 : OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE Code Sandre de la station : 060925509001

		code San	dre de la	station :	000923.	309001					
Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lit b	actérien							
Date de mise en service			31/1	2/1988							
Commune d'implantation			Osse	lle-Route	lle (25438	3)					
Capacité nominale STEU en	EH (1)		530								
Nombre d'abonnés raccordés			230								
Nombre d'habitants raccordé	S		529								
Débit de référence journalier	admissible	en m³/j	80								
Prescriptions de rejet			•								
	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface					
Milieu récepteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Doub	S						
Polluant autorisé	Conce	entration a rejet (mg		e	et / ou			Ren	dement (%	<b>6</b> )	
$DBO_5$		75 et 🖂 ou 60									
DCO		200			et	$\boxtimes$	ou		60		
MES				Γ	et		ou		50		
NGL					$\frac{}{}$ et		ou				
NTK					et		ou				
				L	Ξ						
рН				L	et		ou				
$\mathrm{NH_4}^+$				L	et		ou				
Pt					et		ou				
Charges rejetées par l'ouvr	age										
		Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en renden	nent selon	arrêté		
Date du bilan Conformité	DI	3O <sub>5</sub>	DO	CO	M	ES	N'	ΤK	I	<b>P</b> t	
24h (Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
20/08/24 Oui	25	93,9	118	89,3	34	92,7	9,1	61,4	36	61,9	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### **STEU N°33** : AUDEUX Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiqu												
Filière de traite	ment			Bou	e activée	aération p	rolongée (	très faible	e charge)			
Date de mise en	n service			31/1	2/1981							
Commune d'in	plantation			Aud	eux (2503	80)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		500								
Nombre d'abor	nnés raccordés			198								
Nombre d'habi	tants raccordés			455								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	70								
<b>Prescriptions</b>	de rejet											
) ('1' /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau o	douce de s	urface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	seau de No	oironte/Re	ecologne				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou ou		Reno	dement (%	ó)	
DE	$8O_5$		35		[	et	$\boxtimes$	ou		60		
DO	CO		200		[	et 🖂 ou				60		
M	ES				[	et 🖂 ou				50		
NO	GL				[	et ou						
N	ГК				[	et		ou				
p	Н				[	et		ou				
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et		ou				
F	Pt					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	De	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend Co		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
29/08/24	Oui	9	98,1	88	91,5	11	98,5	0,2	65,4	1,2	95,1	
	_											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU N°34 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925195002

			Loue San	ure de la	station.	0009231	193002				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/1	2/1992						
Commune d'in	plantation			Danı	nemarie-s	ur-Crète (	25195)				
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1800							
Nombre d'abor	nés raccordés			556							
Nombre d'habi	tants raccordés			1279	)						
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	270							
Prescriptions of	le rejet										
3.511		Type de	milieu réc	epteur	Sol						
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Perte	karstique					
Polluant	autorisé	Conce			;	et / ou			Reno	dement (%	ó)
DB	$O_5$		ncentration au point de rejet $(mg/l)$ et $/$ ou Rendement $(\%)$ 35								
DC	CO		200			et 🖂 ou				60	
M	ES		85			et 🖂 ou				50	
NO	GL				et ou			ou			
NT	ГК					et		ou			
p]	Н				Ī	et		ou			
NH	${ m H_4}^+$				Г	et		ou			
P	Pt				Γ	et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge				_					
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendemer DBO <sub>5</sub> DCO MES NTK							I	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/04/24	Oui	3	98,9	25	97,2	6,5	98,7	2,5	97,9	0,8	93,9
26/09/24	Oui	5,8	97,9	32	94,2	8,5	97,4	9,6	93	2,2	81,6

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## STEU N°35 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiques générales  Filière de traitement  Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Filière de traite	ment			Bou	e activée	aération p	rolongée (	très faible	e charge)		
Date de mise e	n service			31/1	2/1975						
Commune d'in	nplantation			Byaı	ns-sur-Do	ubs (2510	5)				
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		1000	)						
Nombre d'abor	nés raccordés			276							
Nombre d'habi	tants raccordés			635							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	150							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			•							
3.677	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruis	seau					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		e	et /	ou ou		Reno	dement (%	ó)
DE	$8O_5$		35			et 🖂 ou				60	
DO	CO		200		[	et 🖂 ou				60	
M	ES					et ou				50	
NO	GL				[	et ou		ou			
N'	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	$\mathbf{H}_{4}^{+}$				[	et		ou			
I	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en o	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	D	CO	M	ES	N'	ГК	F	<b>P</b> t
24h	(Oui/Non)	Conc Rend Co		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/08/24	Oui	12	93,2	111	77,3	43	84,7	1	98,8	5	42,2

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°36: PALISE Station d'épuration Code Sandre de la station: 060925444001

			Joue Ban	uic uc ia	station.	000723-	111001				
Caractéristiqu	ıes générales										
Filière de traite	ment			Déca	inteur						
Date de mise e	n service			31/1	2/1975						
Commune d'in	nplantation			Palis	e (25444)						
Capacité nomin	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		90							
Nombre d'abor	nés raccordés			47							
Nombre d'habi	tants raccordés			108							
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	15							
Prescriptions	de rejet										
Miliou mágan	stava du maiat	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	le surface					
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	L'Ogi	non					
Polluant	Polluant autorisé Concentration a rejet (mg				et / ou				Rendement (%)		
DE	$8O_5$		35			et 🖂 ou				60	
DO	CO		200			et 🖂 ou				60	
M	ES					et ou				50	
NO	GL					et ou					
N'	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	$H_4^+$					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	rt
24h	(Oui/Non)	Conc Rend C		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans Objet			mg/1 % I								

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°37 : CHAMPAGNEY Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lagı	ınage nat	urel					
Date de mise en	n service			31/1	2/1996						
Commune d'in	plantation			Chai	npagney	(25115)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		340							
Nombre d'abor	nnés raccordés			138							
Nombre d'habi	tants raccordés			317							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	68							
<b>Prescriptions</b>	de rejet			-							
Milliand	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau o	douce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Ruiss	seau					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou		Ren	dement (%	<b>6</b> )
DE	$8O_5$		35		[	et	$\boxtimes$	ou		60	
DO	CO	200			[	et	$\boxtimes$	ou		60	
M	ES					et ou				50	
NO	GL					et ou					
N	 ГК				Ī	et ou		011			
p											
					l I	et		ou			
NI					l	et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en renden	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DBO <sub>5</sub>			CO	M	ES	N'	TK	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/04/24	Oui	19	84	132	66	33	82	19,8	75	3,27	58

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°38 : MAMIROLLE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Boue	es activée	S						
Date de mise en	n service			1980	)							
Commune d'in	ıplantation			Mam	nirolle (25	(364)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		3000	)							
Nombre d'abor	ınés raccordés			669								
Nombre d'habi	tants raccordés			1523	}							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	901								
<b>Prescriptions</b>	de rejet											
M:1:	4	Type de	milieu réc	epteur	Faille	;						
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Karst							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg			et /	ou ou		Reno	dement (%	ó)	
DB	$SO_5$		25			et	$\boxtimes$	ou		80		
DO	CO		125		et 🖂 ou			ou		75		
M	ES		35		et 🖂 ou			ou		90		
NO	 GL				et ou							
N	 ГК				☐ et ☐ ou							
	H					et		ou				
NI												
					L	et		ou				
_	Pt		1,3		L	et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge										
			1	ormité du	•	oncentrati	on et/ou e	İ		I .		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DB	3O <sub>5</sub>	DO	CO		ES	N	GL	P	Pt	
2411	(Oul/Noll)	Conc Rend Conc I mg/l % mg/l		Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle 2024	Non	42,5 90 146,6		86	54,9	85	-	-	-	-		
			]		1							

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

#### STEU N°39 : PELOUSEY STEU Code Sandre de la station : 060925448001

		(	Code San	dre de la	station :	0609254	148001					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Boue	activée a	aération p	rolongée (	très faibl	e charge)			
Date de mise er	service			31/12	2/2005							
Commune d'im	plantation			Pelo	usey (254	48)						
Capacité nomin	ale STEU en E	EH (1)		2300								
Nombre d'abon	nés raccordés			610								
Nombre d'habit	tants raccordés			1403								
Débit de référei	nce journalier a	dmissible	en m <sup>3</sup> /j	1030	)							
Prescriptions of	le rejet											
M:1: =/	4 4:_4	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface					
Milieu récep	teur au rejet	Nom du	milieu réc	epteur	La La	anterne						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg						Ren	dement (%	<b>6</b> )	
DB	$O_5$	30 et 🖂 ou 90										
DC	CO		90			et	$\boxtimes$	ou		80		
MI	ES		25			et	$\boxtimes$	ou		90		
NC	3L		15			et	$\boxtimes$	ou		70		
NT	rK					et		ou				
pl	Н					et		ou				
NH	${ m I_4}^+$					et		ou				
P	t		2			et		ou		80		
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	nc Rend Conc Rend			
Moyenne annuelle 2024	Oui	3,2	96,6	19,5	92,1	6,1	94,5 8,1 75,6 0,2 9			94,3		

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	2 122,00	2 149,22
SAONE Station d'épuration	53,32	54,56
MAMIROLLE Station d'épuration	24,75	24,00
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	27,53	18,80
PELOUSEY STEU	9,90	20,65
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	7,00	11,35
MARCHAUX Station d'épuration	22,32	22,32
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	26,50	5,10
VENISE MONCEY STEP Lagunage	4,58	2,95
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	0,88	2,22
CHAUCENNE Station dépuration	3,50	2,14
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	2,18	1,45
AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux	0,00	0,00
VIEILLEY STEU	27,88	4,96
TORPES STEP 2; 1 400 Eh	12,56	3,63
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	12,20	7,55
AUDEUX Station d'épuration	0,53	6,13
NOIRONTE Station d'épuration	4,03	1,87
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	8,03	2,44
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	1,60	12,85
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuration	10,50	6,25
CHAMPAGNEY Station d'épuration	4,50	1,37
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	3,17	1,04
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	4,00	2,00
LE GRATTERIS Step n°2	3,00	2,11
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	2,45	1,44
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	2,25	0,10
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,00
PALISE Station d'épuration	0,00	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,73	1,78
AMAGNEY STEU	2,84	11,05
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,00
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	21,60	46,10
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	28,30	58,06
AUXONS MISEREY Station d'épuration	49,50	49,50
CUSSEY Station d'épuration	43,40	102,23
PUGEY Station d'épuration	1,58	7,01
Total des boues produites	2 549,11	2 644,23

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	1 742,90	1 970,01
SAONE Station d'épuration	69,00	92,00
MAMIROLLE Station d'épuration	28,00	24,15
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	18,44	11,69
PELOUSEY STEU	0,00	0,00
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	134,00	8,72
MARCHAUX Station d'épuration	0,00	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	0,00	0,00
VENISE MONCEY STEP Lagunage	0,00	0,00
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	2,90	11,01
CHAUCENNE Station dépuration	0,00	0,00
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	0,00	0,00
AMAGNEY STEU	0,00	0,00
VIEILLEY STEU	0,00	0,00
TORPES STEP 2; 1 400 Eh	0,00	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	2,15	0,00
AUDEUX Station d'épuration	0,00	0,00
NOIRONTE Station d'épuration	0,00	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	0,00	0,00
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	5,50	3,20
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuration	0,00	716,42
CHAMPAGNEY Station d'épuration	0,00	341,76
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0,00	0,00
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	0,00	0,00
LE GRATTERIS Step n°2	0,00	0,00
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	0,00	0,00
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0,90	0,06
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,00
PALISE Station d'épuration	0,00	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,00	0,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux	0,00	0,00
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,00
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	68,80	0,00
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	0,00	0,00
AUXONS MISEREY Station d'épuration	30,80	30,79
CUSSEY Station d'épuration	99,10	70,03
PUGEY Station d'épuration	1,63	1,20
Total des boues évacuées	2 204,12	3 281,04

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024				Au 01/0	01/2025
Frais d'accès au service	Compris dans les frais o	d'accès au servic	ce de l'eau	potable	•	
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	entre 0 et 50 m <sup>2</sup> .	êté à 1 330 € : il êté à 2 650 € : il	l correspor	nd à uno nd à uno e est ap 00 m <sup>2</sup> Pr	e surface de planch e surface de planch pliqué :	ner d'immeuble comprise ner d'immeuble comprise > à 2 000 m²
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1 900 €HT Plafond création de branchement : 3 700 €HT			extens	pation forfaitaire da ion de réseau : 1 90 d création de branc	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est entrée en vigueur au 1er janvier 2025 :

- la redevance « modernisation des réseaux » disparait,
- la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » est créée.

Vous pouvez retrouver les informations complètes sur le site de l'Agence de l'Eau.

ANNEE 2024 - Facture type 120 m <sup>3</sup> - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe	Part variable	Modernisation	Facture 120m <sup>3</sup>
	GBM	GBM	des réseaux	avec redevances
	en €HT	en €HT	(Agence de l'Eau)	Agence de l'Eau
			en €HT	en €TTC
Amagney	10,70	1,34	0,16	209,77
Audeux	7,30	1,50	0,16	227,15
Avanne-Aveney	24,00	1,40	0,16	232,32
Besançon	8,85	1,46	0,16	223,58
Beure	20,00	1,38	0,16	225,28
Bonnay	13,00	1,90	0,16	286,22
Boussières	7,30	1,78	0,16	264,11
Busy	22,50	1,35	0,16	224,07
Byans-sur-Doubs	11,30	1,34	0,16	210,43
Chalèze	7,30	1,70	0,16	253,55
Chalezeule	7,30	1,52	0,16	229,79
Champagney	24,50	1,43	0,16	236,83
Champvans-les-Moulins	14,00	1,40 1,42	0,16 0,16	221,32
Châtillon-le-Duc Chaucenne	24,00 21,50	1,42	0,16	234,96 234,85
Chaucenne Chemaudin et Vaux	7,30	1,44	0,16	225,83
Chevroz	24,00	1,49	0,16	234,96
Cussey-sur-l'Ognon	24,00	1,42	0,16	234,96
Dannemarie-sur-Crète	7,30	1,53	0,16	231,11
Deluz	12,75	1,95	0,16	292,55
Devecey	24,00	1,42	0,16	234,96
Ecole-Valentin	24,00	1,42	0,16	234,96
Fontain (ex Arguel)	21,30	1,35	0,16	222,75
Fontain (ex Fontain)	20,00	1,56	0,16	249,04
Franois	7,30	1,54	0,16	232,43
Geneuille	24,00	1,42	0,16	234,96
Gennes	20,50	1,45	0,16	235,07
Grandfontaine	7,30	1,51	0,16	228,47
La Vèze	14,50	1,34	0,16	213,95
Larnod	8,85	1,46	0,16	223,58
Les Auxons	24,00	1,42	0,16	234,96
Mamirolle (ex Mamirolle)	16,00	1,31	0,16	211,64
Mamirolle (ex Le Gratteris)	12,85	1,37	0,16	216,10
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	7,30	2,90	0,16	411,95
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	15,00	1,55	0,16	242,22
Mazerolles-le-Salin	15,50	1,39	0,16	221,65
Mérey-Vieilley	7,30	1,48	0,16	224,51
Miserey-Salines	24,00	1,42	0,16	234,96
Montfaucon	22,50	1,40	0,16	230,67
Montferrand-le-Château	7,30	1,49	0,16	225,83
Morre	7,30	1,41	0,16	215,27
Noironte	36,00	1,24	0,16	224,40
Novillars	7,50	1,57	0,16	236,61
Osselle-Routelle (ex Osselle)	17,30	1,28	0,16	209,11
Osselle-Routelle (ex Routelle)	14,00	1,34	0,16	213,40
Palise	13,00	1,40	0,16	220,22
Pelousey	14,00	1,37	0,16	217,36
Pirey	7,30	1,50	0,16	227,15
Pouilley-Français	23,50	1,37	0,16	227,81
Pouilley-les-Vignes	21,00	1,38	0,16	226,38
Pugey	12,00	1,77	0,16	267,96
Rancenay	13,15	1,44	0,16	225,67
Roche-lez-Beaupré	14,85	1,80	0,16	275,06
Saône	16,00	1,45	0,16	230,12
Serre-les-Sapins	7,30	1,63	0,16	244,31

ANNEE 2024 - Facture type 120 m <sup>3</sup> - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Tallenay	24,00	1,42	0,16	234,96
Thise	9,35	1,88	0,16	279,57
Thoraise	15,50	1,45	0,16	229,57
Torpes	20,50	1,45	0,16	235,07
Vaire (ex Vaire-Arcier)	7,30	1,82	0,16	269,39
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	7,30	1,53	0,16	231,11
Velesmes-Essarts	18,50	1,28	0,16	210,43
Venise	7,30	1,45	0,16	220,55
Vieilley	7,30	1,49	0,16	225,83
Villars-Saint-Georges	10,85	1,27	0,16	200,70
Vorges-les-Pins	28,50	1,40	0,16	237,27
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	7,30	1,94	0,16	285,23
Montant pondéré	13,77	1,56	0,16	242,61

ANNEE 2025 - Facture type 120 m³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe	Part variable	Performance des systèmes d'assainissement collectif	Facture 120m <sup>3</sup> avec redevances
	GBM en €HT	GBM en €HT	(Agence de l'Eau) en €HT	Agence de l'Eau en €TTC
Amagney	10,35	1,53	0,01	214,67
Audeux	8,65	1,61	0,01	223,36
Avanne-Aveney	17,00	1,56	0,01	225,94
Besançon	9,43	1,60	0,01	222,89
Beure	15,00	1,55	0,01	222,42
Bonnay	11,50	1,81	0,01	252,89
Boussières	8,65	1,75	0,01	241,84
Busy	16,25	1,54	0,01	222,48
Byans-sur-Doubs	10,65	1,53	0,01	215,00
Chalèze	8,65	1,71	0,01	236,56
Chalezeule	8,65	1,62	0,01	224,68
Champagney	17,25	1,58	0,01	228,86
Champuns-les-Moulins	12,00	1,56	0,01	220,44
Châtillon-le-Duc	17,00	1,57	0,01	227,26
Chaucenne	15,75	1,58	0,01	227,21
Chemaudin et Vaux	8,65	1,61	0,01	223,36
Chevroz	17,00	1,57	0,01	227,26
Cussey-sur-l'Ognon	17,00	1,57	0,01	227,26
Dannemarie-sur-Crète	8,65	1,63	0,01	226,00
Deluz	11,38	1,84	0,01	256,72
Devecey	17,00	1,57	0,01	227,26
Ecole-Valentin	17,00	1,57	0,01	227,26
Fontain (ex Arguel)	15,65	1,54	0,01	221,82
Fontain (ex Fontain)	15,00	1,64	0,01	234,30
Franois	8,65	1,63	0,01	226,00
Geneuille	17,00	1,57	0,01	227,26
Gennes	15,25	1,59	0,01	227,98
Grandfontaine	8,65	1,62	0,01	224,68
La Vèze	12,25	1,53	0,01	216,76
Larnod	9,43	1,59	0,01	221,57
Les Auxons	17,00	1,57	0,01	227,26
Mamirolle (ex Mamirolle)	12,50	1,53	0,01	217,03
Mamirolle (ex Le Gratteris)	12,50	1,53	0,01	217,03
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	8,65	2,90	0,01	393,64
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)  Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	12,50	1,64	0,01	· · · · · ·
Mazerolles-le-Salin			0,01	231,55
Mázeronies-ie-Sann Mérey-Vieilley	12,75	1,56	0,01	221,27
·	8,65	1,60	· ·	222,04
Miserey-Salines Montfeyeon	17,00	1,57	0,01	227,26
Montfaucon  Montfauron de Château	16,25	1,56	0,01	225,12
Montferrand-le-Château	8,65	1,61	0,01	223,36
Morre	8,65	1,57	0,01	218,08
Noironte	23,00	1,48	0,01	221,98
Novillars	8,75	1,65	0,01	228,75
Osselle-Routelle (ex Osselle)	13,65	1,50	0,01	214,34
Osselle-Routelle (ex Routelle)	12,00	1,53	0,01	216,48
Palise	11,50	1,56	0,01	219,89
Pelousey	12,00	1,55	0,01	219,12

ANNEE 2025 - Facture type 120 m	n³ - Tarif T	TC avec red	evances - Taux de TVA 10 %	/ <sub>0</sub>
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Pirey	8,65	1,61	0,01	223,36
Pouilley-Français	16,75	1,55	0,01	224,35
Pouilley-les-Vignes	15,50	1,55	0,01	222,97
Pugey	11,00	1,78	0,01	248,38
Rancenay	11,58	1,58	0,01	222,62
Roche-lez-Beaupré	12,43	1,76	0,01	247,31
Saône	13,00	1,59	0,01	225,50
Serre-les-Sapins	8,65	1,68	0,01	232,60
Tallenay	17,00	1,57	0,01	227,26
Thise	8,68	1,80	0,01	248,47
Thoraise	12,75	1,59	0,01	225,23
Torpes	15,25	1,59	0,01	227,98
Vaire (ex Vaire-Arcier)	8,65	1,81	0,01	249,76
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	8,65	1,63	0,01	226,00
Velesmes-Essarts	14,25	1,50	0,01	215,00
Venise	8,65	1,59	0,01	220,72
Vieilley	8,65	1,61	0,01	223,36
Villars-Saint-Georges	10,43	1,50	0,01	210,79
Vorges-les-Pins	19,25	1,56	0,01	228,42
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	8,65	1,83	0,01	252,40
Montant pondéré	12,04	1,69	0,01	237,30

Les délibérations fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 pour l'année 2024, Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 pour l'année 2025.

### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

	ANNEE 2024	ANNEE 2025	
	Facture type 120 m <sup>3</sup> TTC	Facture type 120 m <sup>3</sup> TTC	Variation en
	avec redevances	avec redevances	%
Amagney	209,77	214,67	2,33
Audeux	227,15	223,36	-1,67
Avanne-Aveney	232,32	225,94	-2,75
Besançon	223,58	222,89	-0,31
Beure	225,28	222,42	-1,27
Bonnay	286,22	252,89	-11,64
Boussières	264,11	241,84	-8,43
Busy	224,07	222,48	-0,71
Byans-sur-Doubs	210,43	215,00	2,17
Chalèze	253,55	236,56	-6,70
Chalezeule	229,79	224,68	-0,70
	-	,	-2,23
Champagney	236,83	228,86	
Champvans-les-Moulins	221,32	220,44	-0,40
Châtillon-le-Duc	234,96	227,26	-3,28
Chaucenne	234,85	227,21	-3,26
Chemaudin et Vaux	225,83	223,36	-1,10
Chevroz	234,96	227,26	-3,28
Cussey-sur-l'Ognon	234,96	227,26	-3,28
Dannemarie-sur-Crète	231,11	226,00	-2,21
Deluz	292,55	256,72	-12,25
Devecey	234,96	227,26	-3,28
Ecole-Valentin	234,96	227,26	-3,28
Fontain (ex Arguel)	222,75	221,82	-0,42
Fontain (ex Fontain)	249,04	234,30	-5,92
Franois	232,43	226,00	-2,77
Geneuille	234,96	227,26	-3,28
Gennes	235,07	227,98	-3,02
Grandfontaine	228,47	224,68	-1,66
La Vèze	213,95	216,76	1,31
Larnod	223,58	221,57	-0,90
Les Auxons	234,96	227,26	-3,28
Mamirolle (ex Mamirolle)	211,64	217,03	2,55
Mamirolle (ex Le Gratteris)	216,10	217,03	0,43
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	411,95	393,64	-4,45
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	242,22	231,55	-4,41
Mazerolles-le-Salin	221,65	221,27	-0,17
Mérey-Vieilley	224,51	222,04	-1,10
Miserey-Salines	234,96	227,26	-3,28
Montfaucon	230,67	225,12	-2,41
Montferrand-le-Château	225,83	223,36	-1,10
Morre	215,27	218,08	1,30
Noironte	224,40	221,98	-1,08
Novillars	236,61	228,75	-3,32
Osselle-Routelle (ex Osselle)	209,11	214,34	2,50
Osselle-Routelle (ex Routelle)	213,40	216,48	1,44
Palise	220,22	219,89	-0,15
Pelousey	217,36	219,12	0,81
Pirey	227,15	223,36	-1,67
Pouilley-Français	227,81	224,35	-1,52
Pouilley-les-Vignes	226,38	222,97	-1,51
, ,			

	ANNEE 2024 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	ANNEE 2025 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	Variation en %
Pugey	267,96	248,38	-7,31
Rancenay	225,67	222,62	-1,35
Roche-lez-Beaupré	275,06	247,31	-10,09
Saône	230,12	225,50	-2,01
Serre-les-Sapins	244,31	232,60	-4,80
Tallenay	234,96	227,26	-3,28
Thise	279,57	248,47	-11,12
Thoraise	229,57	225,23	-1,89
Torpes	235,07	227,98	-3,02
Vaire (ex Vaire-Arcier)	269,39	249,76	-7,29
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	231,11	226,00	-2,21
Velesmes-Essarts	210,43	215,00	2,17
Venise	220,55	220,72	0,07
Vieilley	225,83	223,36	-1,10
Villars-Saint-Georges	200,70	210,79	5,03
Vorges-les-Pins	237,27	228,42	-3,73
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	285,23	252,40	-11,51
Montant pondéré	242,61	237,30	-2,19

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune, pour une facture type  $120 \ m^3$ , est le suivant :

	Prix au 01/01/24	Prix au 01/01/25	
	en €/m <sup>3</sup>	en €/m <sup>3</sup>	Variation en %
Amagney	1,75	1,79	2,33
Audeux	1,89	1,86	-1,67
Avanne-Aveney	1,94	1,88	-2,75
Besançon	1,86	1,86	-0,31
Beure	1,88	1,85	-1,27
Bonnay	2,39	2,11	-11,64
Boussières	2,20	2,02	-8,43
Busy	1,87	1,85	-0,71
Byans-sur-Doubs	1,75	1,79	2,17
Chalèze	2,11	1,97	-6,70
Chalezeule	1,91	1,87	-2,23
Champagney	1,97	1,91	-3,37
Champuns-les-Moulins	1,84	1,84	-0,40
Châtillon-le-Duc	1,96	1,89	-3,28
Chaucenne	1,96	1,89	-3,26
Chemaudin et Vaux	1,88	1,86	-1,10
Chevroz	1,96	1,89	-3,28
Cussey-sur-l'Ognon	1,96	1,89	-3,28
Dannemarie-sur-Crète	1,93	1,88	-2,21
Deluz	2,44	2,14	-12,25
Devecey	1,96	1,89	-3,28
Ecole-Valentin	1,96	1,89	-3,28
Fontain (ex Arguel)	1,86	1,85	-0,42
Fontain (ex Fontain)	2,08	1,95	-5,92
Franois	1,94	1,88	-2,77
Geneuille	1,96	1,89	-3,28
Gennes	1,96	1,90	-3,02
Grandfontaine	1,90	1,87	-1,66
La Vèze	1,78	1,81	1,31
Larnod	1,86	1,85	-0,90
Les Auxons	1,96	1,89	-3,28
Mamirolle (ex Mamirolle)	1,76	1,81	2,55
Mamirolle (ex Le Gratteris)	1,80	1,81	0,43
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	3,43	3,28	-4,45
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	2,02	1,93	-4,41
Mazerolles-le-Salin	1,85	1,84	-0,17
Mérey-Vieilley	1,87	1,85	-1,10
Miserey-Salines	1,96	1,89	-3,28
Montfaucon	1,92	1,88	-2,41
Montferrand-le-Château	1,88	1,86	-1,10
Morre	1,79	1,82	1,30
Noironte	1,87	1,85	-1,08
Novillars	1,97	1,91	-3,32
Osselle-Routelle (ex Osselle)	1,74	1,79	2,50
Osselle-Routelle (ex Routelle)	1,78	1,80	1,44
Palise	1,84	1,83	-0,15
Pelousey	1,81	1,83	0,81
Pirey	1,89	1,86	-1,67
Pouilley-Français	1,90	1,87	-1,52
Pouilley-les-Vignes	1,89	1,86	-1,51
Pugey	2,23	2,07	-7,31
Rancenay	1,88	1,86	-1,35
Roche-lez-Beaupré	2,29	2,06	-10,09
Saône	1,92	1,88	-2,01
Serre-les-Sapins	2,04	1,94	-4,80
Tallenay	1,96	1,89	-3,28
Thise	2,33	2,07	-11,12

	Prix au 01/01/24 en €/m³	Prix au 01/01/25 en €/m³	Variation en %
Thoraise	1,91	1,88	-1,89
Torpes	1,96	1,90	-3,02
Vaire (ex Vaire-Arcier)	2,24	2,08	-7,29
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	1,93	1,88	-2,21
Velesmes-Essarts	1,75	1,79	2,17
Venise	1,84	1,84	0,07
Vieilley	1,88	1,86	-1,10
Villars-Saint-Georges	1,67	1,76	5,03
Vorges-les-Pins	1,98	1,90	-3,73
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,38	2,10	-11,51
Montant pondéré	2,04	1,99	-2,58

<sup>\*</sup> La baisse du montant pondéré entre 2024 et 2025 est en partie due à la disparition de la redevance « modernisation des réseaux » (0,16 €HT/m³) et la création de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » (0,01 €HT/m³).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le transfert des compétences eau et assainissement des communes à GBM le 1<sup>er</sup> janvier 2018 impose la mise en place d'un tarif unique, afin que les abonnés soient égaux sur l'ensemble du territoire. Etant donné la grande diversité des prix pratiqués en 2017, GBM a décidé de faire converger tous ces prix à un prix unique à l'horizon 2027, écourté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces prix cibles sont réévalués chaque année avec l'inflation de l'avant-dernière année (année N-2).

Exceptionnellement, en raison de la hausse importante des coûts de l'énergie et autres consommables, les tarifs 2023 de l'eau potable et de l'assainissement s'étaient vus appliquer le taux d'inflation de la période juillet 2021-juillet 2022, soit 6,1 %, plutôt que le taux de l'année 2021 de 1,6 %. Toutefois, pour atténuer la hausse des tarifs 2024, il est proposé d'appliquer le taux de l'année 2021 de 1,6 % en lieu et place du taux de l'année 2022 (N-2) de 5,2 %.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m³ TTC redevances Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture 120 m³.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2024 de 3,72 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevances Agence de l'Eau comprises, soit 1,75 €/m³ pour l'eau et 1,97 €/m³ pour l'assainissement collectif.

# 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	11 452 488	12 970 492	13,25
dont abonnements	319 882	446 144	39,47
Redevance eaux usées usage non domestique	199 094	693 997	248,58
dont abonnements	374	5 511	1373,53
Recette pour boues et effluents importés	191 678	251 323	31,12
Régularisations (+/-)	0	0	0
Total recettes de facturation	11 843 260	13 315 812	17,50
Recettes de raccordement	91 395	125 781	37,62
Prime de l'Agence de l'Eau	400 689	544 759	35,96
Contribution au titre des eaux pluviales	1 351 257	1 614 766	19,50
Recettes liées aux travaux	91 396	0	-100,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (PFAC, ANC, autres produits, produits exceptionnels)	3 023 839	3 848 770	27,28
Total autres recettes	4 958 576	6 134 076	23,71
Total des recettes	16 801 836	20 049 888	19,33

Recettes globales: Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2024: 13 664 489 € (1 651 582 au 31/12/2023).

### 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

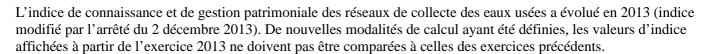


Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2043, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,19% des 44 484 abonnés potentiels (100% pour 2023).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0.2.15	oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	65	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui: 10 points non: 0 point	oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	114

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 114 pour l'exercice 2024 (112 pour 2023).

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	6325,80	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	120,00	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	174,26	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	76,05	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	102,59	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	50,38	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	58,23	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	80,63	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	190,08	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUXONS-MISEREY Station d'épuration	170,37	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

<sup>\*</sup> En 2023, le système d'AUXONS-MISEREY a déversé :

- 18,7% du volume transitant dans le système,
- 22,5% de la charge transitant dans le système,

et un Déversoir d'Orage a déversé plus de 20 jours dans l'année.

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	6325,80	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	120,00	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	174,26	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	76,05	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	102,59	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	50,38	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	58,23	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	80,63	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	190,08	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUSONS-MISEREY Station d'épuration	170,37	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

<sup>\*</sup> Le système d'assainissement de MAMIROLLE est maintenu non conforme équipement en 2023 et ce jusqu'à la mise en eau de la nouvelle station. Pour autant, l'autosurveillance a montré que les performances ont été plutôt bonnes. Elles n'auraient en revanche pas permis de respecter les futures exigences locales compatibles à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

<sup>\*\*</sup> Le système d'assainissement de MARCHAUX est déclaré non conforme équipement en 2023 et ce jusqu'à la réception des travaux solutionnant les surverses trop nombreuses en tête de station.

#### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100	
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	6325,80	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	120,00	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
SAONE Station d'épuration	174,26	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
MARCHAUX Station d'épuration	76,05	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
MAMIROLLE Station d'épuration	102,59	0***	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
PELOUSEY STEU	50,38	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	58,23	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	80,63	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
CUSSEY Station d'épuration	190,08	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	
AUSONS-MISEREY Station d'épuration	170,37	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau	

<sup>\*</sup> Le système d'assainissement de Saône est déclaré non conforme en performances en 2023 pour de mauvaises performances sur les paramètres DBO5 et MES (concentrations rédhibitoires dépassées lors du bilan 24h du 9 mai 2023).

<sup>\*\*</sup> La station de Marchaux est non conforme car il y a eu trois bilans non conformes en MES (nous pouvons en avoir 2 maximum par an). Il y avait une problématique au niveau des déversements en tête de station.

<sup>\*\*\*</sup> En 2023, les bilans 24h de la station de Mamirolle ont été conformes mais la police de l'eau la déclare non conforme en attendant la nouvelle station.

### Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Filières mises en œuvre		tMS
	Conforme	716,4
Valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		716,4
<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricula	Conforme	1154,94
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostogo	Conforme	791,5
Compostage	Non conforme	
La sin dankina	Conforme	23,55
Incinération	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1969,99
<sup>1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considér boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
``		
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot :		
Filières mises en œuvre		tMS
English CEEL (I)	Conforme	11,7
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	

11,7

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

SAONE Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
	Conforme	36,4
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	56,6
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		93
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
VELESMES ESSARTS Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
English continuous CTELL(I)	Conforme	3,2
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,2
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre		tMS
Fineres mises en œuvre	M. Garaga	0,06
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme  Non conforme	0,00
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,06
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si support de la CANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
	Conforme	8,72
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,72
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si support de la partie de la partie de la partie d'épuration :		
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration : Filières mises en œuvre		tMS
	Conforme	11,01
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	22,01
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,01

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

CHAMPAGNEY Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
Will advantage and the	Conforme	341,8
Valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		341,8
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
MAMIROLLE Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	24
valorisation agreede	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	4
Evacuation vers une STEO (4)	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s AUXONS MISEREY Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
	Conforme	30,79
Valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		30,79
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
CUSSEY Station d'épuration :		
Filières mises en œuvre		tMS
W. Lactardan and all	Conforme	70,03
Valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		70,03
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considére boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
PUGEY Station d'épuration : Filières mises en œuvre		tMS
FINCLES MISES CH CUVIC	Conforms	1,2
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme  Non conforme	1,2
	INOH COHIOTHE	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,2

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**FONTAIN Station d'épuration :** 

Filières mises en œuvre		tMS
English was seen CTELL(I)	Conforme	5,6
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,6

#### En 2024, aucune boue d'épuration n'a été évacuée des ouvrages suivants :

- LE GRATTERIS Step
- TORPES STEP 2
- TORPES STEP PIROULETTE
- MONTFAUCON Décanteur/digesteur \_ La Malate
- ROCHE-LEZ-BEAUPRE\_MICRO-STATION
- CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES
- POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)
- MEREY VIEILLEY Filtre planté
- CHAUCENNE Station d'épuration
- CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
- VENISE MONCEY STEP Lagunage
- MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
- AMAGNEY Décanteur/digesteur\_Les Longeaux
- AMAGNEY STEU
- VIEILLEY STEU
- NOIRONTE Station d'épuration
- VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
- MARCHAUX Station d'épuration
- OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
- OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE
- AUDEUX Station d'épuration
- PALISE Station d'épuration
- PELOUSEY STEU
- POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration
- DEVECEY-BONNAY Station d'épuration

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

# Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

# 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab = 
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0,021 pour 1000 habitants (0 en 2023).

Commune	Rue	Information
BESANCON	rue Mairet	Canal ancien EU en défaut et rejet non conforme des eaux usées du restaurant Effet Bœuf, changement du canal en réseau PVC fait.
PIREY	41 rue du Collège	Réseau public EU bouché
SAONE	rue de la Glacière	Réseau public EU bouché par de gros cailloux
THISE	33 rue des Egraffeux	Réseau public EU bouché

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 80

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = 
$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 7,1 par 100 km de réseau (7,1 en 2023).

#### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,14	0,21

NB : Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole.

Au cours des 5 dernières exercices, 12,53 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,21% (0,14% en 2023).

## 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =  $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$ 

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	228	228	100	100
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	12	12	100	100
SAONE Station d'épuration	12	9	75	75*
MARCHAUX Station d'épuration	12	10	75	83,33**
MAMIROLLE Station d'épuration	12	9	100	75***
PELOUSEY STEU	12	12	100	100
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	12	11	100	100
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	12	12	100	100
CUSSEY Station d'épuration	12	12	100	100
AUSONS-MISEREY Station d'épuration	12	12	100	100

<sup>\*</sup> Trois bilans ont été non conformes sur la station de Saône, dont un dépassant les valeurs rédhibitoires (DBO). Les raisons sont des déversements trop importants en tête de station

<sup>\*\*</sup> Deux bilans ont été non conformes (mai et juin 2024) sur la station de Marchaux dont le dernier dépasse les valeurs rédhibitoires (DBO et MES). La raison est un déversement en tête de station de 200 et 64 m³/jour, en cause un évènement pluvieux de forte intensité sur une courte période.

<sup>\*\*\*</sup> Trois bilans ont été non conformes sur la station de Mamirolle et dépassent la valeur rédhibitoires (DBO). La station ne permet pas de traiter tous les effluents en cas d'arrivée importante d'eaux claires parasites. Les charges entrantes semblent variables, cela peut impliquer un traitement incomplet des effluents.

#### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	oui	oui		
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	non	non		
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	oui		
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	oui	non		
Les 4	O points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus				
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	oui	oui		
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	non	non		
Pour	es secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs				
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		non		
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes				
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	oui	oui		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023).

#### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	20 151 750	18 043 632
Epargne brute annuelle en €	6 874 190	8 074 633
Durée d'extinction de la dette en années	2,9	2,2

#### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = -	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	160 447,93	184 589,23
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	14 443 910,04	12 749 587,36
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	1,11	1,45

#### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [igtimes] Oui [igtimes] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 7

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,16 pour 1000 abonnés (0,8 en 2023).

### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	La définition de cet indicateur est peu précise et peut être comprise, et donc renseignée, de différentes manières. Indicateur ne paraissant pas pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.	
Montants des subventions en €	2 399 024	2 077 751
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		20 151 750	18 043 632
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 075 840	2 108 119
	en intérêts	375 114	343 846

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 6 763 491 € (6 510 535 € en 2023).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

#### Projets à l'étude

#### Communes en régie :

- Mamirolle Renouvellement STEP
- Pugey Renouvellement STEP
- Pouilley-les-Vignes Réhabilitation lit de séchage des boues
- Pelousey Réhabilitation lit de séchage des boues
- Dannemarie-sur-Crête Réhabilitation STEP
- Besançon Etude déviation réseaux RN57 (Micropolis-Beure)
- Renouvellement réseaux

#### Communes en DSP:

- Fontain Réhabilitation STEP
- Renouvellement réseaux

# 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 23 demandes d'abandon de créance et en a accordé 17. 17 555,95 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0021 €/m³ pour l'année 2024 (0,0005 €/m³ en 2023).

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	3 750
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	3 750

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	172 183	190 216
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	44
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 549,11	2 644,23
D204.0		2,04	1,99
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,19%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	112	114
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0005	0,0021
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,021
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	7,1	7,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,69%	1,07%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,9	2,2
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,11%	1,45%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,8	0,16